LETTRE DE MONSIEVR LE PRINCE DE Pié-mont.

A la Royne mere.



A PARIS,
Par Pierre Froment.

M. DC. XIX.

Auec priuilege du Roy.



LETTRE DE MONSIEVR LE Prince de Pié-mont.

A la Royne mere.

MADAME,

C'estoit auec vn extreme contentemẽt que ie me disposois d'accompagner le Roy mon Seigneur, au voyage qu'il auoit deliberé de faire à Blois, pour visiter vostre Majesté; parce que i'esperois auoir le bien de vous y rendre mes deuoirs, & me promettois que l'entreueuë de vos Majestez restablissant vne parfaicte vnion entr'elles, comme l'on en remarquoit icy toutes sortes de bonnes dispositions, I'aurois plus de moyen

de tesmoigner par mes submissions & par mon obeïssance, combien ie cheris l'honneur de leur estre allié. Mais d'autant plus que ie me rejouyssois en l'attente de ce bon-heur, d'autant plus viuement ay-je ressenty le desplaisir de m'en voir esloigné par le subit & inopiné partement de vostre Majesté: Et ce qui m'a encores dauantage touché, Madame, a esté de voir par les lettres de vostre Majesté qu'elle a pris occasion de se retirer de Blois, croyant qu'elle n'y estoit pas en seureté, & qu'elle ne pouuoit librement faire entendre au Roy les desordres qu'on vous a figurez estre dans son Estat. Ce que i'ay estimé estre procedé, non de la pure volonté de vostre Majesté, qui a le iugement & le naturel trop excellens, ains de l'artifice de quelques-vns, qui voyans vos Majestez sur le poinct de s'vnir estroittemẽt, vous ont voulu donner ces impressions, en esperance de profiter de vostre desvniõ, & du trouble qu'ils ont peut estre estimé qu'elle apporteroit à cet Estat. Car il est tres-certain, & ie puis l'affer-

mer, pour l'auoir bien recogneu, qu'il n'y auoit ſorte de liberté que voſtre Maieſté n'euſt à Blois, & qu'il ne ſe pouuoit non plus adiouſter aux tendres ſentimens, & à la veritable affection que le Roy a pour elle, qu'à la conduite de ſes actions priuees & publiques, qui toutes reſpondent à la reputation treſ-grande qu'il ſ'eſt acquiſe, & à l'eſtime que l'on fait par tout de ſa vertu & generoſité. Dont outre les effects que toute la Chreſtienté en a reſſenty, i'en remarque tous les iours des preuues manifeſtes, le voyant agir dans ſon Conſeil au milieu des anciens Miniſtres & Conſeillers du feu Roy ſon pere, auec vn iugement ſi ſolide, vne iuſtice ſi exacte, & vne reſolution ſi ferme & ſi courageuſe, qu'il n'y a perſonne qui le conſiderãt ſans paſſion, n'ayt ſuject de l'admirer & de croire que DIEV ne la point doüé de tant d'excellentes parties, qu'il ne vueille benir ſon regne, & eſleuer ſa gloire par deſſus celle de ſes anceſtres. La profeſſion que i'ay touſiours faicte d'aymer la verité, l'obligation que i'ay

de publier celle-cy qui m'eſt ſi cogneuë, & mon regret extreſme de voir le labirinthe où ceux qui la vous deſguiſent en la ſorte, veulent jetter voſtre Majeſté, me diſpenſeront, ſ'il vous plaiſt, Madame, ſi ie vous en parle ſi libremẽt, & ſi ie vous ſupplie comme ie fais auec toute humilitez de vouloir bannir de voſtre penſee, tout ce qu'elle pourroit auoir cõceu au preiudice de la ſincerité des intentions du Roy & de ſa prudente conduite : M'aſſeurant que quand il plaira à voſtre Majeſté de ſ'en eſclaircir par des voyes non ſuſpectes, elle y trouuera toutes ſortes de ſatisfactions, puis que comme bonne & ſage mere, elle ne peut auoir autre plus grand deſir que de voir proſperer les affaires du Roy ſon Fils, & viure en parfaicte amitié auec luy. Ie le recognois grandement irrité contre ceux qu'il eſtime y vouloir ſous voſtre nom, apporter de l'alteration, & le vois en eſtat de courir puiſſamment ſur eux. C'eſt à voſtre prudence, Madame, de preuenir l'infinité de maux qui en pourroient arriuer, & ne point

permettre qu'à vostre occasion, & soubs pretexte de procurer vn ordre à l'Estat, vous y voyez regner la confusion & les desordres qui suiuent ordinairemẽt les guerres ciuilles. DIEV, la nature, vostre propre bien & toutes sortes de considerations vous y obligent, & ie m'asseure, tant de la bonté, de vostre naturel, que vostre Majesté s'y portera entierement. La maison de Sauoye, & moy par dessus tous, sommes tellement redeuables au Roy, que si pour conseruer son authorité, ranger à la raison les ennemis du repos, & de la grandeur de ceste Couronne, & redonner à vostre Maiesté la liberté qu'on luy a ostee en la retirant de Blois, il est contraint à la guerre, nous y porterons librement nos vies, nos biens, & tout ce qui despendra de nous, afin de tesmoigner aux yeux d'vn chacun que nous ne sommes point ingrats des faueurs nompareilles qu'il luy a pleu nous departir. Priant sur ce DIEV qu'il veuille longuement conseruer vostre Maiesté en santé, & me donner le moyen de meriter par

mes deuoirs & par mes seruices, la qualité de

MADAME,

Vostre tres-humble & tres-obeyssant seruiteur,

V. AMEDEE.

De Paris ce 12.
Mars 1619.